

Nombre de membres  
en exercice :  
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :  
9

Membres excusés  
avec procuration  
4

Membres excusés  
2

Membre absent  
0

Séance du jeudi 11 avril 2024  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le onze avril de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

**Présents : 9**

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT,  
M. Gilbert GOEPFERT, Mme Danielle GRUMET, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET,  
M. Eddie WAESELYNCK

**Excusées avec procuration : 4**

Mme Sylvie KUENEMANN procuration à Mme Danielle GRUMET  
Mme Maryse LOUIS procuration à Mme Marie ADAM  
Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme MEYER  
Mme Dominique SCHNEIDER procuration à Mme Josiane FORÊT

**Excusés : 2**

Mme Rachel BAECHTEL  
M. Mathieu GARÉ

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2024

DE MULHOUSE

**POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**5. Approbation du Budget Primitif 2024**

**Budget Principal**

Il est rappelé que, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 1997, ce budget est voté par **nature**, le niveau de vote étant le **chapitre** pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Conformément à la délibération prise par le Conseil d'Administration le 2 décembre 2021, ce budget est présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance ordinaire le 22 février 2024, le budget primitif 2024 est arrêté comme suit :

	<b>Budget Primitif 2024</b>	Budget 2023 (pour mémoire)
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>11 421 €</b>	11 441 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 700 €</b>	94 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 121 €</b>	105 441 €

## A. La Section de Fonctionnement

### A1 : Les Dépenses

Libellé	Budget Primitif 2024	Budget 2023 (pour mémoire)	Variation
011 - Charges à caractère général	3 100	3 100	0,0%
012 - Charges de personnel	63 000	62 000	1,6%
042 - Dotations aux amortissements		100	-100,0%
65 - Autres charges de gestion courante	27 100	28 700	-5,6%
67 - Charges exceptionnelles	500	100	400,0%
<b>TOTAL</b>	<b>93 700</b>	<b>94 000</b>	<b>-0,3%</b>

### A2 : Les Recettes

Les dons sont estimés à 5.000 € (article 756).

La subvention communale, principale ressource du Budget Principal, s'élève à 67.500 € (article 74748). Il est précisé que ce budget bénéficie de l'excédent de la gestion 2023, soit 20.672 € (compte 002).

## B. La Section d'Investissement

La reprise de l'excédent 2023 (11.421 € / compte 001) permet d'inscrire une provision pour l'acquisition d'un logiciel de gestion (article 2051).

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif principal 2024 tel que présenté,
- d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - o Fonctionnement : 7,5 %,
  - o Investissement : 7,5 %,
- de constituer les provisions de manière semi-budgétaire,
- de ne déclarer aucun article spécialisé.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 15/04/2024

Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER